

Le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Vu l'article L 5211-10 du code des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 visée en préfecture le 16 juillet suivant, portant délégation de compétences au Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) ;

Considérant que le Président est compétent pour effectuer les demandes de subventions quel que soit l'organisme sollicité ;

Considérant que le service Développement de la Lecture Publique de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a pour objectif principal de favoriser l'accès de tous à la culture, aux loisirs, aux outils numériques et à la formation tout au long de la vie ;

Considérant que pour atteindre ces objectifs, les établissements de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées doivent moderniser leurs équipements informatiques, numériques et mobiliers ;

Vu les crédits inscrits au Budget principal 2024-2025-2026 de la CAPBP.

DECIDE

Article 1er : d'arrêter le plan de financement du service Développement de la Lecture publique de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour l'achat de matériels informatiques, numériques et de mobilier selon le détail ci-dessous :

	2024	2025	2026	Total BNR2 HT	Part CAPBP	DRAC
AXE 1 : Apprentissage et acculturation numérique						
Ma Numéric'Bib'Mobile						
Total	1 800 €	2 700 €	4 100 €	8 600 €	4 300 €	4 300 €
Matériel accessibilité						
Total	4 480 €	4 950 €	16 950 €	26 380 €	13 190 €	13 190 €
AXE 2 : Des services plus performants et innovants						
Accueil moderne et innovant						
Total	250 000 €	5 500 €	6 700 €	262 200 €	131 100 €	131 100 €
Les fonds musique repensés par le numérique						
Total	- €	750 €	25 250 €	26 000 €	13 000 €	13 000 €
Le patrimoine grâce au numérique						
Total	11 710 €	12 210 €	34 500 €	58 420 €	29 210 €	29 210 €
AXE 3 : Des lieux plus attractifs de pratiques collectives						
Espaces presse numérique						
Total	- €	5 170 €	7 370 €	12 540 €	6 270 €	6 270 €
Espaces Jeux vidéo						
Total	3 800 €	4 100 €	3 300 €	11 200 €	5 600 €	5 600 €
TOTAL GENERAL HT	271 790 €	35 380 €	98 170 €	405 340 €	202 670 €	202 670 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 064-200067254-20230901-232023-AU

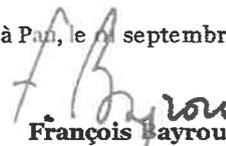
SLOW

Article 2 : de solliciter des subventions auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) selon le détail figurant dans les tableaux ci-dessus et de signer toutes les conventions financières et documents afférents à ces aides.

Article 3 : d'inscrire les recettes d'un montant de 202 670 € :

- 135 895 € au Budget principal 2024 chapitre 74, fonction 321
- 17 690 € au Budget principal 2025 chapitre 74, fonction 321
- 49 085 € au Budget principal 2026 chapitre 74, fonction 321.

Fait à Pau, le 01 septembre 2023



François Bayrou
Président de la Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées.